

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ INTÉGRITÉ DES ENTREPRISES (LCOP)

OBLIGATOIRE POUR TOUT CONTRAT DE PLUS DE 25 000 \$

L'octroi d'un contrat public doit s'accompagner d'une déclaration d'intégrité par l'entreprise adjudicataire.

Déclaration des exigences d'intégrité et engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant la durée du contrat

Nom de l'entreprise désirant contracter avec la Ville de Forestville

Adresse courriel de l'entreprise

Identification du contrat

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

Prénom et nom de la personne autorisée à remplir ce formulaire

Date

| | | | | |
|----------------------|---|----------------------|---|----------------------|
| <input type="text"/> | - | <input type="text"/> | - | <input type="text"/> |
| Année | | Mois | | Jour |

Signature

Pour connaître tous les détails de cette obligation, consultez le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :
<https://ville.forestville.ca/developpement-economique/lobtention-dun-contrat-avec-la-ville/>

VILLE DE FORESTVILLE

1, 2^e Avenue
Forestville (Québec) G0T 1E0

Téléphone : **418 587-2285**
Télécopieur : 418 587-6212

greffe@forestville.ca